

RÈGLEMENT 2024-2025 CHAMPIONNAT TENNIS DE TABLE ADULTES UFOLEP 44

Article 1 :

L'UFOLEP 44, par le biais de sa commission tennis de table, organise un championnat par équipes ouvert à tout licencié-e UFOLEP 2024/2025.

Article 2 :

Les équipes peuvent être constituées de 4 joueurs de la même association. Trois joueurs disputent les simples, le 4^{ème} ne dispute que le double. (exceptionnellement les équipes peuvent se déplacer à 2 joueurs)

Les équipes peuvent être constituées librement entre féminines, masculins, adultes ou jeunes **de 13 ans et plus**. (1 jeune entre 13 et 15 ans seulement par équipe)

Une association peut engager autant d'équipes qu'elle le souhaite avant le début de la saison (mi-septembre). Le niveau des équipes de la saison précédente sera respecté tout en tenant compte des équipes engagées dans chaque club.

Un club, peut, en cas de places disponibles engager une équipe supplémentaire au début de la 2eme phase. Cette équipe prendra automatiquement la place dans le niveau incomplet.

Article 3 : Déroulement du championnat

Il est organisé suivant les saisons en niveaux et ou poules de 6 équipes maximum ; suivant les résultats de la saison précédente et ou en fonction des évolutions des évolutions au niveau des engagements (nouvelles équipes ; souhaits des clubs...)

Les rencontres se déroulent en deux phases ;

- à l'issue de la 1ere phase, les 1^{ers} de chaque niveau accèdent au niveau supérieur et les derniers descendent au niveau inférieur.
- À l'issue de la 2eme phase, les 1^{ers} de chaque niveau accèdent pour la saison suivante au niveau supérieur. Les 2 derniers de chaque niveau sont susceptibles de descendre en niveau inférieur

Article 4 : Déroulement des rencontres

Les rencontres se déroulent le vendredi soir à partir de 20h00, suivant le calendrier établi par la commission technique.

Pour le bon déroulement du championnat toute modification du calendrier devra être communiquée au responsable du suivi des résultats, par message électronique à ctd.ufolep.tennisdetable44@gmail.com.

Toutes les rencontres **devront être jouées avant** la dernière journée **de la phase concernée (1^{ère} ou 2^{ème} phase)**.

L'association qui reçoit doit disposer :

- D'une feuille de rencontre (disponible sur le site UFOLEP onglet règlement et outils),
- De feuilles de parties (disponible sur le site UFOLEP onglet règlement et outils),

- De deux tables par rencontre
- De balles.

Chaque rencontre comprendra 9 simples et 1 double (en fin de rencontre)

Les règles de jeu sont celles de l'ITTF

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de onze points avec deux points d'écart. Les capitaines d'équipes inscrivent les **noms** et **prénoms** des joueurs, sur la feuille de match avant le début de la rencontre. L'équipe qui reçoit joue en « A » et l'équipe visiteuse en « X »

Article 5 : Suivi des résultats

A l'issue de la rencontre le capitaine de l'équipe ou le responsable de l'association qui reçoit communique les résultats à la personne **responsable du suivi du championnat par mail à ctd.ufolep.tennisdetable44@gmail.com** ou par messagerie téléphonique au 07 82 67 29 73. Une copie de la feuille de match doit-être jointe à l'envoi. Les résultats seront consultables sur le site de l'UFOLEP 44.

Un classement est établi au fur et à mesure des rencontres sur la base de :

- 3 pts pour une victoire
- 2 pts pour un nul
- 1 pt pour une défaite
- 0 pt pour un forfait

En cas d'égalité en fin de phase de championnat, entre 2 ou plusieurs équipes, le départage des équipes concernées se fera sur la base des résultats des rencontres entre ces équipes ; en procédant tout d'abord à un classement aux rencontres ; puis en cas de nouvelle égalité au set average (sets gagnés sur sets perdus) et le cas échéant au point average (points gagnés sur points perdus).

Article 6 :

Tout joueur ayant joué au préalable 2 journées dans une équipe d'un niveau supérieur ne pourra plus participer aux rencontres de niveaux inférieurs.

Lorsque plusieurs équipes d'un même club jouent dans un même niveau, ou une même poule, les joueurs ne peuvent pas changer d'équipe.

En cas de non respect de ce principe, les matches du joueur concerné, ainsi que le double s'il y a participé seront comptabilisés comme perdu pour l'équipe.

Le compteur est remis à zéro pour la deuxième phase

Article 7 : Cas non prévu

Les litiges ou réclamations seront à mentionner au dos de la feuille de rencontre, et feront l'objet d'un traitement par les responsables du championnat ou la commission tennis de table.

Fait à Nantes

le 16 septembre 2024